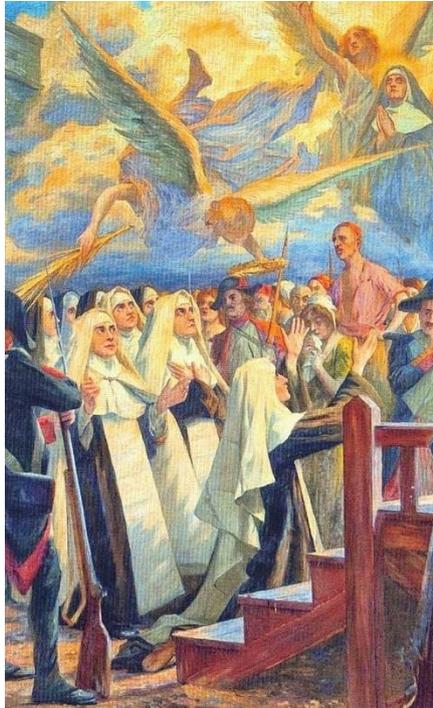


## Les bienheureuses martyres Ursulines d'Orange



Œuvre de Barthalot (cathédrale d'Orange).

« *Qui es-tu ? - Je suis fille de l'Eglise catholique. - Veux-tu prêter le serment ? - Jamais, ma municipalité me l'a demandé, j'ai refusé parce que ma conscience me le défend. - La loi te l'ordonne. - La loi humaine ne peut pas me commander des choses opposées à la loi divine<sup>1</sup>.* » Telles furent les réponses données par Elisabeth-Thérèse de Consolin, en religion Sœur du Cœur de Jésus, une religieuse Ursuline, martyre à Orange le 26 juillet 1794 lors de son procès.

En effet, en 1794, alors que la France est au cœur de la tourmente révolutionnaire, de nombreux religieux, religieuses, prêtres ou évêques sont victimes de la persécution. C'est le cas des Ursulines à différents endroits de France. En Provence, on retient de cette période de persécution le martyre de 32 religieuses à Orange dont 16 Ursulines. Elles font donc partie des témoins marquants de l'Ordre. Revenons sur l'histoire de ces monastères Ursulines provençaux, le déroulement des événements et l'héritage spirituel laissé par ces bienheureuses martyres.

### I- *Histoire des monastères Ursulines provençaux*

#### A) *Arrivée de la Compagnie de Sainte-Ursule en Provence*

Tout commence en Provence, à Avignon avec deux prêtres, César de Bus et Jean-Baptiste Romillon, fondateurs de l'Association des Pères de la Doctrine Chrétienne pour enseigner le catéchisme, suite aux réformes du Concile de Trente (1545-1563). Ces deux prêtres suivent, dans le

---

<sup>1</sup> Citation extraite de GOUBERT, *La Terreur en Provence, Les trente-deux bienheureuses martyres d'Orange*, p.97.

cadre de la direction spirituelle, quelques jeunes filles désirant se consacrer entièrement au Christ mais sans être dans un monastère puisqu'elles aident activement les prêtres dans leur mission d'enseignement du catéchisme. Une première maison rassemblant ces jeunes filles est fondée en 1592 à l'Isle-sur-Sorgues puis une deuxième à Avignon l'année suivante. Le père Romillon cherche alors à donner un cadre à ces jeunes vierges. Sybille de Mazan, une jeune fille issue d'une noble famille, désirant se consacrer au Christ mais ne le pouvant en raison d'une santé fragile, fait vœu de virginité dans les mains de Mgr Bichi, l'évêque de Carpentras. Ce dernier se rend en Italie et rapporte à la jeune fille la *Règle* des Ursulines de Ferrare. Sybille de Mazan la donne au Père Romillon, son directeur spirituel, qui y voit là le signe de la Providence pour ses associées. C'est donc à partir de ce moment, en 1592, que naissent les premières Ursulines. Le Père Romillon étant nommé chanoine dans la collégiale de l'Isle-sur-la-Sorgue, les quatre congrégées s'installent là-bas et fusionnent avec les associées de César de Bus. Désormais, cette communauté est fixée et compte 7 congrégées. César de Bus ayant remplacé le Père Romillon à Avignon, fonde en 1596 une autre maison d'Ursulines congrégées à Avignon, indépendante de la première. Les congrégées vivent ensemble dans une maison commune et forment des vœux simples contrairement aux associées qui vivent chacune dans leur famille et ne prononcent pas de vœux ou bien des vœux privés seulement. Cette évolution de la vie en famille à la vie commune était prévue par sainte Angèle elle-même dans sa *Règle* notamment dans le but de pourvoir aux besoins des vierges devenues âgées et n'ayant plus de famille ou bien pour les vierges orphelines. Cela permet aussi d'installer un lieu pour les besoins de l'apostolat et en l'occurrence, l'enseignement du catéchisme aux filles.



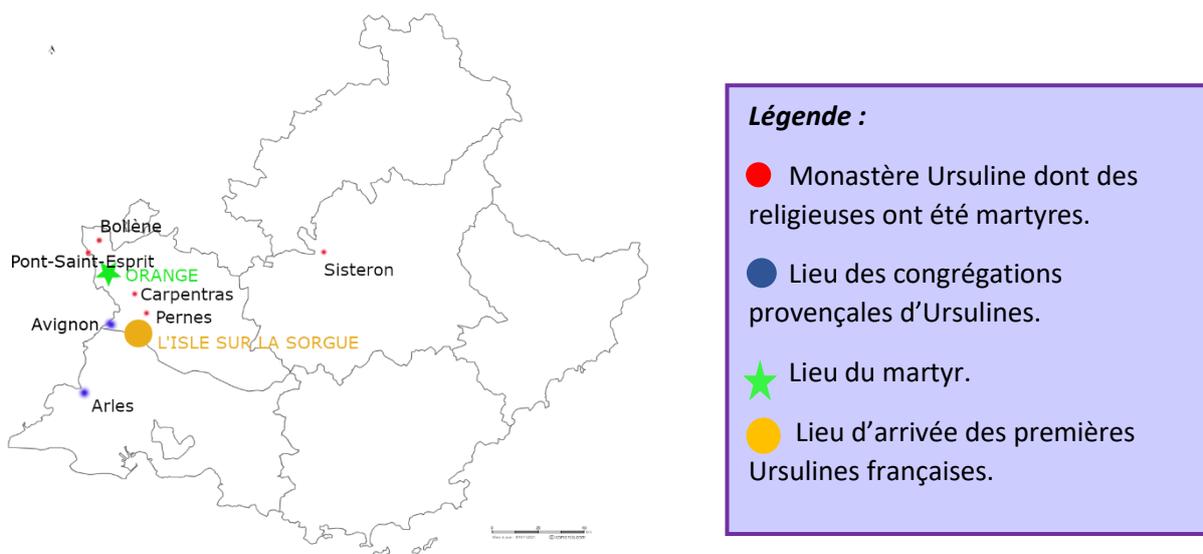
Portrait de Françoise de Bermond, première Ursuline de France.

Si au départ, la forme de vie suit celle voulue par sainte Angèle lors de la fondation de la Compagnie de Sainte-Ursule, les congrégées deviennent progressivement des religieuses au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

### **B) Développement des monastères des congrégations d'Arles et Avignon**

En effet, Françoise de Bermond, l'une des premières associées de 1592, quitte la Provence pour se rendre à Paris fonder une nouvelle communauté de congrégées. En 1608, elle arrive donc sur place à la demande de la fondatrice Madame de Sainte-Beuve. Les religieuses qui entrent sont très attirées par la vie carmélite et Madame de Sainte-Beuve souhaite que la Compagnie de Sainte-Ursule devienne un ordre monastique. À cela s'ajoutent d'autres facteurs qui, en conséquence, transforment la Compagnie en Ordre de Sainte-Ursule après la bulle pontificale de 1612. C'est ainsi que naît la congrégation de Paris.

D'autres congrégations de l'Ordre de Sainte-Ursule naissent en suivant le même modèle : vœux solennels et vie selon la règle de saint Augustin. En Provence, les congrégées tiennent à leur forme de vie initiale et c'est pour cette raison qu'elles rappellent leur fondatrice Françoise de Bermond. Finalement, cette évolution arrive tout de même jusqu'en Provence et les communautés de congrégées existantes se transforment en monastères Ursulines tandis que des nouveaux sont fondés suivant ce modèle. En Provence, les monastères sont issus de congrégations différentes : Arles et Avignon principalement mais aussi Lyon. C'est dans ce contexte que se développent les monastères provençaux d'où sont originaires les bienheureuses martyres Ursulines d'Orange. Effectivement, elles sont originaires de plusieurs monastères différents : Bollène, Carpentras, Pernes, Pont-Saint-Esprit et Sisteron.



Le monastère de Bollène est fondé par les Ursulines de Valréas, issues de la congrégation d'Arles, en 1627. Au moment de la Révolution française, le monastère compte 23 religieuses (17 de chœur et 6 converses).

Les monastères de Carpentras<sup>2</sup> (1637), Pernes (1658) et Pont-Saint-Esprit (1637) sont tous issus de la congrégation d'Avignon fondée en 1637. En réalité, ce sont des religieuses du monastère de Pont-Saint-Esprit qui fondent cette nouvelle congrégation. Des congrégées y sont installées dès 1610 pour pallier aux besoins d'instruction des jeunes filles après les bouleversements des guerres de religion qui ont particulièrement atteint la ville. Le monastère de Pernes existe dès 1618 grâce à l'appui d'une noble dame qui prend contact avec la Mère Sibille Buisse, Ursuline congrégée de la maison de Caromb. Il faut attendre 1658 pour que la clôture monastique et les vœux soient instaurés.

Enfin, le monastère de Sisteron (1642) est fondé par le monastère de Grenoble, issu de la congrégation de Lyon.

Alors que ces différents monastères sont prospères, accueillant en effet de nombreuses vocations, la Révolution française provoque de nombreux bouleversements et conduit certaines religieuses de ces établissements au martyre pour rester fidèle à leur foi.

<sup>2</sup> En fait le monastère de Carpentras est à l'origine une fondation du monastère de Montélimart, issu de la congrégation de Lyon mais s'unit ensuite à celle d'Avignon.



Tableau de la béatification exposé à Saint-Pierre de Rome le 10 mai 1925.

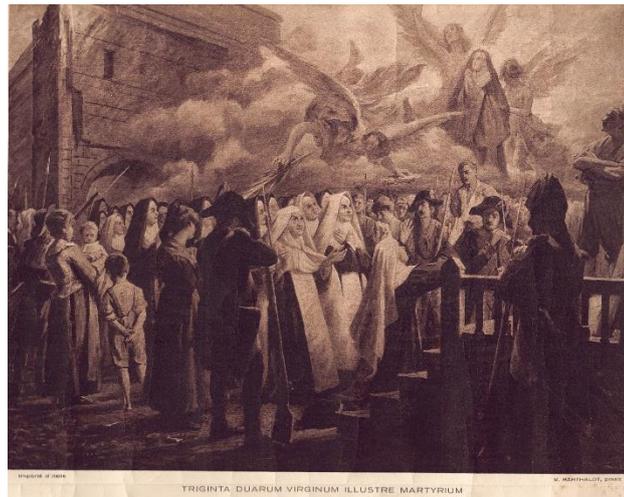
## II- Déroulement des évènements (1789-1794)

### A) Contexte général

En cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la France connaît une crise économique et sociale puisque plusieurs ministres se sont succédé pour adopter des réformes visant à redresser la situation. Mais le peuple ne peut plus supporter cela, et réclame des États généraux. Cet évènement est exceptionnel puisque le dernier en date avait eu lieu en 1614 à Blois. Le roi Louis XVI accepte et la date est fixée au 4 mai 1789 pour laisser le temps de faire parvenir des cahiers de doléance. Les débats sont houleux et au fil du temps, la situation ne s'améliore pas ; au contraire, la prison de la Bastille est prise le 14 juillet 1789. Cela donne lieu à l'abolition des privilèges le 4 août 1789 puis à la promulgation de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen le 26 août de la même année. En parallèle à ce contexte de crise économique et sociale qui existait avant le début de la Révolution française, s'ajoute un contexte de bouleversement idéologique. En effet, les philosophes dits des Lumières, dès la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle véhiculent des idées allant contre l'Église et sont ainsi à l'origine des sectes franc-maçonnnes. Alors, en 1789, à la suite des évènements politiques qui viennent de se dérouler, les personnes issues de la noblesse mais aussi et surtout le clergé sont visés par d'importantes persécutions. C'est pour cette raison que nombre d'entre eux prennent le chemin de l'exil ou de la clandestinité. En 1790, le gouvernement révolutionnaire, après avoir constitué l'Assemblée nationale lors du serment du Jeu de Paume, décide d'instaurer la Constitution civile du clergé. Il s'agit d'un texte visant à contrôler le clergé puisqu'il prévoit de nommer les évêques et les prêtres et oblige tous les membres du clergé à prêter serment, ce qui constituerai à terme une forme de « religion française ». Effectivement, un prêtre ou des religieuses qui prêtent serment à cette Constitution, se coupent de l'autorité pontificale et renient leur foi. Le pape Pie VI le condamne ainsi dans son bref *Quod aliquantum*. C'est ainsi que l'on distingue les jureurs (ou assermentés) des réfractaires.

Durant l'année 1792, de nouvelles lois restrictives sont votées en matière de religion. Effectivement, tous les ordres et congrégations sont supprimés et tous les membres du clergé ne doivent pas porter d'habit religieux. Il faut attendre la fin de l'année pour que chaque communauté soit expulsée. En outre, le pape Pie VI, depuis l'adoption de la Constitution civile du clergé, a eu le temps de le condamner une troisième fois dans un bref paru en 1792.

En 1793, un nouveau régime issu de la mouvance révolutionnaire, se met en place. Il est appelé plus tard la Terreur en raison de ce sentiment qu'il inspirait à l'ensemble de la population face au nombre important de condamnations à mort. Ce nouveau régime accentue encore la haine à l'égard des aristocrates et du clergé. C'est ainsi que le 17 septembre 1793, un décret est voté déclarant comme hors la loi les aristocrates, les personnes jugées fanatiques etc. Une liste des suspects est ainsi établie et toute personne faisant partie de cette liste ou ayant un comportement jugé contre-révolutionnaire est arrêtée et bien souvent mise à mort après un court procès devant le tribunal révolutionnaire. À la suite de cette loi des suspects, d'autres lois sont votées afin de condamner à mort toutes les personnes du clergé qui refusent de prêter le serment « Liberté-Égalité » et condamner à mort toute personne qui aiderait un prêtre ou une religieuse non assermenté.



### ***B) Impact sur les monastères Ursulines concernés***

La situation est particulière pour le clergé d'Avignon et du Vaucluse actuel. Effectivement, en 1789, le territoire du Vaucluse actuel correspond à deux États pontificaux, indépendants du royaume de France : le Comtat d'Avignon et le Comtat Venaissin, ce dernier ayant pour capitale Carpentras. En 1791, les révolutionnaires réclament le rattachement du Comtat d'Avignon et du Comtat Venaissin à la France pour y appliquer les décrets votés par l'Assemblée nationale. Avant la Révolution, le clergé avait un soutien fort de la part de la population et d'ailleurs, c'était un terroir riche en vocations religieuses et sacerdotales. Mais ensuite, il règne un climat particulièrement hostile au clergé. Le rattachement, au bout de quelques mois, est effectif, obligeant certaines religieuses d'Avignon à se réfugier dans d'autres couvents, encore à l'abri des menaces révolutionnaires. Par exemple, deux sœurs cisterciennes sont accueillies par les Ursulines de Bollène. Mais ensuite, lorsque la violence révolutionnaire se déploie de plus en plus, les religieuses sont obligées de quitter leur couvent pour se réfugier dans la maison familiale.

En effet, dès le mois d'octobre 1792, les Ursulines comme les autres religieuses qui furent martyres avec elles, sont expulsées de leur couvent et leurs vœux sont déclarés invalides par le gouvernement. Les Ursulines de Bollène parviennent à trouver un logement à louer mais ce n'est pas facile car il n'est pas conçu pour accueillir autant de personnes à la fois. Leur règle est donc adaptée à la situation nouvelle. Ce n'est qu'à partir de 1793 que les religieuses sont dénoncées par la population locale dans ce contexte de la Terreur, accentué encore par les efforts de Maigret, représentant du gouvernement révolutionnaire à Orange. C'est ainsi lui qui est chargé de mettre en pratique les lois révolutionnaires afin qu'il ne reste plus aucune résistance.

Alors, il crée la Commission populaire d'Orange qui envoie des hommes arrêter les religieuses dans les différents monastères ou lieux dans lesquels elles auraient pu trouver refuge.

Intéressons-nous à présent à ces martyres Ursulines qui ont souhaité rester fidèles jusqu'à la mort à Dieu ; et à tout ce qu'elles ont pu laisser comme traces.

### III- Du martyr à la béatification

#### A) Portrait des bienheureuses martyres Ursulines

Sur les 32 bienheureuses martyres d'Orange, 16 sont Ursulines, les autres sont Sacramentines, Cisterciennes et Bénédictines. Les mandats d'arrêt contre ces religieuses qui refusent de prêter serment sont publiés dans la première moitié de l'année 1794. Celles-ci sont arrêtées dans leur maison respectives pour être enfermées dans la prison à Orange en attendant leur procès. La vie que les religieuses ont menée dans leur cachot est absolument édifiante. Bien qu'elles n'étaient pas issues des mêmes ordres, elles ont réussi à mettre en place une règle comme elles avaient l'habitude de suivre au monastère. Bien entendu, elle était adaptée aux conditions dans lesquelles elles vivaient mais l'essentiel était là : exercices spirituels aux heures fixées, vie communautaire pour se soutenir et particulièrement lorsqu'une d'entre elles était convoquée au procès devant le comité pour son procès et souvent, son exécution. Ainsi, malgré les dures conditions de vie (espaces réduits, peu d'hygiène etc.), elles étaient heureuses de mourir martyres pour l'amour de Jésus Christ à qui elles avaient déjà consacré leur vie. Les exécutions de ces religieuses ont lieu du 6 au 26 juillet 1794.



Avant de partir pour l'échafaud, elles récitent les prières des agonisants et elles chantent le Magnificat.

Illustration extraite de  
GOUBERT, *op.cit.*, p.33.

La première martyre Ursuline est Madeleine de Guilhermier, en religion Sœur Sainte-Mélanie, du monastère de Bollène. On ne sait que peu de choses sur sa vie sinon qu'elle quitta son milieu aisé pour entrer au monastère à l'âge de 17 ans. Pendant plus de 40 ans, elle put consacrer sa vie au Seigneur. Son martyre eut lieu le 9 juillet, le jour-même de son arrestation et de sa comparution. Elle est jugée comme étant une ennemie de la révolution, fanatique, partisane du despotisme et des tyrans coalisés contre la République.

Le même jour, 9 juillet 1794, une autre Ursuline est jugée comme étant « *insermentée et trouvée munie du signe de ralliement de la Vendée, c'est-à-dire de l'image du Sacré-Cœur de Jésus...*<sup>3</sup> ». Il s'agit de Marguerite-Marie-Anne de Rocher, en religion Sœur Marie des Anges, du monastère de Bollène. Née en 1755, devenue religieuse en 1772, elle revient chez son père âgé de 80 ans pour le soigner lorsqu'elle est expulsée du monastère. Un jour, elle apprend que ses sœurs, réfugiées dans un logement après les expulsions, seraient arrêtées. Alors, elle demanda à son père que devait-elle faire : rester dans la maison paternelle ou rejoindre ses sœurs pour être arrêtée avec elles. Celui-ci répondit : « *Ma fille, il me serait bien facile de vous sauver la vie, mais auparavant examinez devant Dieu si vous ne vous écarterez pas de ses desseins adorables sur vous. Dans le cas où Il vous aurait destinée à être une des victimes qui doivent apaiser sa colère, je vous dirais comme Mardochee à Esther : vous n'êtes pas sur le trône pour vous, mais pour votre peuple* ». Elle est exécutée le jour même de son jugement après avoir passé plusieurs semaines en prison, réunie avec ses parents et sa sœur qui eux aussi avaient été incarcérés.

Une autre Ursuline de Bollène est condamnée à mort : il s'agit de Marie-Gertrude d'Alauzier, en religion Sœur Sainte-Sophie. Née le 15 novembre 1757, c'est peu avant ses 18 ans qu'elle devient religieuse. Après son arrestation avec ses sœurs le 2 mai 1794, elle est condamnée à mort et exécutée le 10 juillet. Durant les quelques heures qui lui restaient entre sa condamnation et son exécution, elle s'occupa de consoler les autres personnes qui étaient condamnées. La sœur ayant mis à l'écrit la vie des bienheureuses martyres, nous apprend que la veille de son exécution, Sœur Sainte-Sophie s'écria : « *Je suis dans une espèce d'extase, et comme hors de moi-même, parce que j'ai la persuasion intime que demain je mourrai et que je verrai mon Dieu*<sup>4</sup>. »



Chaire d'où l'accusateur public fit le procès des martyres.

Source : ARNEMANN Cécilia, *Les bienheureuses sœurs de Bollène martyrisées à Orange*, 1965, p.15.

Le même jour, Sylvie de Romillon, en religion Sœur Agnès de Jésus du monastère de Bollène, est également condamnée et exécutée. Arrêtée avec les autres religieuses, elle retrouve dans la prison, sa sœur cadette, Jeanne de Romillon, en religion Sœur Saint-Bernard, Ursuline de Pont-Saint-Esprit. Cette dernière était triste de voir partir sa sœur alors Sœur Agnès de Jésus la consola en lui disant : « *Courage, ma sœur, votre sacrifice n'est que différé.* » Effectivement, deux jours plus tard, le 12 juillet, Sœur Saint-Bernard est condamnée et exécutée. Celle-ci a d'ailleurs accepté avec grande joie cette

<sup>3</sup> Citation extraite de GOUBERT, *op.cit.*, p.55.

<sup>4</sup> Citation extraite de GOUBERT, *op.cit.*, p.59.

condamnation puisque quand elle entendit la foule crier « *Vive la nation !* » alors qu'elle montait à l'échafaud, elle s'écria : « *Oui ! Vive la nation qui me procure aujourd'hui la grâce du martyr !* ».

Marguerite d'Albarède, en religion Sœur Sainte-Sophie, du monastère de Pont-Saint-Esprit ; se réfugie au moment de la fermeture du monastère, chez les Ursulines de Bollène. Elle est donc arrêtée avec les autres religieuses de Bollène, emmenée à Orange pour y être condamnée et exécutée le 11 juillet 1794. Le motif est toujours le même : le refus de prêter serment.

Le 13 juillet 1794, c'est au tour de Marie-Anne Lambert, en religion Sœur Saint-François, du monastère de Bollène d'être condamnée à mort et exécutée le même jour. Le procès est expéditif puisqu'il se base sur la seule et unique réponse de la religieuse : « *J'ai fait serment à Dieu et je reste fidèle à Dieu.* »

Le même jour, Marie-Anne Depeyre, en religion Sœur Sainte-Françoise, du monastère de Carpentras, est à son tour condamnée à mort et exécutée. Sa nièce, qui a pu la visiter durant une nuit alors qu'elle était en prison, raconte qu'elle eut une vision de Notre-Seigneur : « *Marie, tu m'as demandé de t'associer à ma passion pour expier les crimes de la terre, te voilà entre les mains de mes ennemis. Si tu trouves mon calice trop amer, dis une parole et les portes de la prison s'ouvriront devant toi. Seigneur, répondit ma tante, seule, sans vous et votre croix, la vie la plus douce me paraît insupportable, mais avec vous et votre croix, la mort la plus cruelle fera mes délices<sup>5</sup>.* »

Ce même 13 juillet 1794, une autre Ursuline est exécutée : il s'agit de Marie-Anastasie de Roquard, en religion Sœur Saint-Gervais, Supérieure des Ursulines de Bollène. Elle sut montrer l'exemple aux religieuses restées avec elles entre le moment de leur expulsion et de leur arrestation. En prison, elle redonnait courage et veillait à ce que la règle soit toujours observée. Elle finit par être condamnée à mort en tant que réfractaire et fanatique.

Une autre Ursuline de Bollène, Marie-Anne Doux, en religion Sœur Saint-Michel, continua de vivre avec ses sœurs jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée puis jugée et enfin exécutée le 16 juillet 1794. Le même jour, une religieuse issue du même monastère, Marie-Rose Laye, en religion Sœur Saint-André, fut exécutée. Elle resta en effet ferme devant les juges : « *Non, je ne prêterai pas serment ; ma conscience et la loi de mon Dieu me le défendent.* »

Une Ursuline de Pernes fut également exécutée en ce 16 juillet 1794. Il s'agit de Dorothée de Justamond, en religion Sœur Sainte-Madeleine, née le 27 mai 1743. En prison, elle retrouve sa tante, Marie-Madeleine-Julie de Justamond, en religion Sœur Catherine de Jésus, Ursuline de Pont-Saint-Esprit, qui est exécutée le 26 juillet 1794, à l'âge de 70 ans. Elle retrouve également ses deux sœurs cadettes, Marguerite-Eléonore de Justamond, Bernardine du couvent Sainte-Catherine d'Avignon et Madeleine-Françoise de Justamond, également Bernardine dans le même couvent Sainte-Catherine d'Avignon.

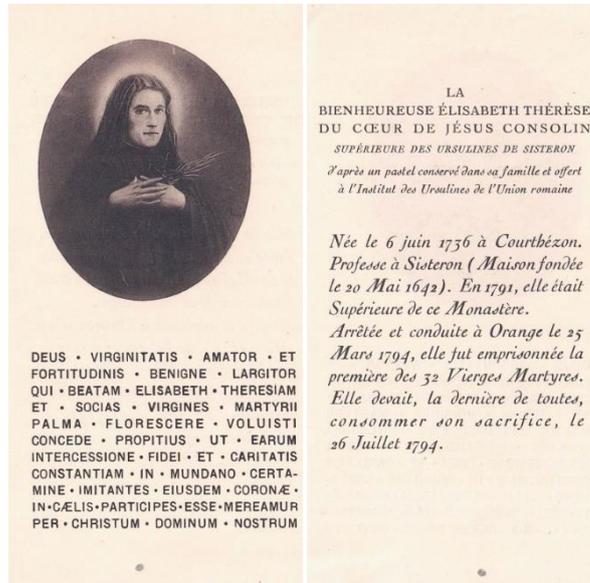
Une autre Ursuline de Pont-Saint-Esprit figure parmi les bienheureuses martyres : il s'agit d'Anne Cartier, en religion Sœur Saint-Basile. Au moment des expulsions, elle rejoint les Ursulines de Bollène et est emprisonnée avec elles. Elle finit par être exécutée le 20 juillet pour n'avoir pas voulu prêter serment.

Enfin, le 26 juillet, ont lieu les dernières exécutions de ces bienheureuses. En plus de Sœur Catherine de Jésus, évoquée plus haut, deux autres Ursulines sont condamnées à l'échafaud. Il y a d'abord Marie-Claire Dubac, en religion Sœur Sainte-Claire, du monastère de Bollène. Elle affirme haut et fort lors de son procès : « *Je suis religieuse et je le resterai jusqu'au bout.* » Enfin, Elisabeth-

---

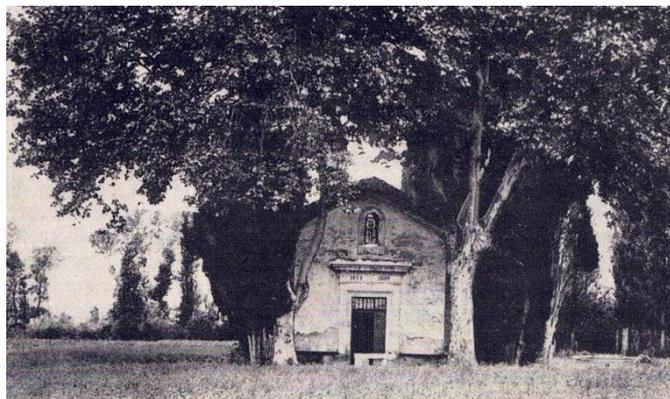
<sup>5</sup> Citation extraite de GOUBERT, *op.cit.*, p.81.

Thérèse de Consolin, en religion Sœur du Cœur de Jésus, est la Supérieure des Ursuline de Sisteron. Au moment de l'expulsion du monastère, elle n'eut pas d'autre choix que de disperser la communauté, chaque religieuse trouvant un endroit où aller, elle-même se réfugiant dans sa famille à Courthézon où se trouvaient ses parents infirmes. Mais elle fut dénoncée comme ne voulant pas prêter serment. Par conséquent, elle fut arrêtée pour être conduite à Orange et emprisonnée. Elle était ainsi la première à être emprisonnée mais la dernière à être exécutée. Elle était toute heureuse de savoir son bonheur si proche et de pouvoir affirmer avec force qu'elle était fille de l'Eglise catholique.



## B) Béatification

Après leur mort, les corps de ces martyres sont jetés avec des centaines d'autres, que l'on recouvre de chaux vive, dans de grandes fosses situées dans le champ Laplane, à quatre kilomètres d'Orange. A la fin de la Révolution française, la paix semble revenir et ce lieu rassemble petit à petit de grandes foules surtout le Jour des Défunts et pendant tout le mois de novembre. On venait y prier et respirer un peu de paix qui émanait de ce lieu après les multiples bouleversements. En 1832, Pierre Millet, un propriétaire du domaine voisin dont la fille était religieuse chez les Sacramentines de Bollène, acheta le champ Laplane pour y faire édifier une chapelle au-dessus de l'endroit-même où sont les cendres des martyres et des autres victimes de la Révolution.



Chapelle du champ Laplane où reposent les restes des martyres.  
Source : ARNEMANN Cécilia, *Les bienheureuses sœurs de Bollène martyrisées à Orange*, 1965, p.25.

En fait, tout de suite après leur mort, les bienheureuses martyres furent l'objet du culte populaire parce que leur comportement avait édifié la population. Ainsi, de nombreux pèlerinages avaient lieu vers cette chapelle située dans ce champ appelé désormais « champ des martyres ». Les pèlerins demandent des miracles et c'est ainsi que des guérisons ou des conversions sont obtenues par leur intercession. Le procès de béatification s'ouvre par un décret du pape Benoît XV le 14 juillet 1916. Mais il faut attendre le 10 mai 1925 pour que les martyres soient reconnues officiellement par le pape Pie XI comme bienheureuses. Leur fête est fixée le 9 juillet, date anniversaire des premières exécutions sous le titre « La bienheureuse Iphigénie de Saint-Matthieu et ses compagnes, vierges et martyres ».

\*\*\*\*

En définitive, en retraçant le parcours de ces bienheureuses martyres, nous ne pouvons ressentir que de l'admiration face à un tel courage, un tel amour de Dieu. Elles ont ainsi su dompter leur nature et accueillir les grâces qu'elles ont reçues pour se mettre au service de la gloire de Dieu. Malgré le fait que ces monastères d'Ursulines n'ont pu survivre à ces douloureux événements de la Révolution française, il n'en demeure pas moins que ces religieuses laissent une trace dans l'histoire locale non seulement d'un point de vue culturel mais aussi et surtout d'un point de vue spirituel. Elles sont des modèles à suivre pour que Dieu soit toujours le premier servi quel que soit les circonstances et même surtout si les circonstances l'exigent. D'ailleurs, elles-mêmes ont dû très probablement se souvenir des paroles de leur Bien-Aimé : « *Rappelez-vous la parole que je vous ai dite : un serviteur n'est pas plus grand que son maître. Si l'on m'a persécuté, on vous persécutera, vous aussi. Si l'on a gardé ma parole, on gardera aussi la vôtre*<sup>6</sup>. »

### **Bibliographie**

- ARNEMANN Cécilia, *Les bienheureuses sœurs de Bollène martyrisées à Orange*, 1965.
- GOUBERT Joseph, *La Terreur en Provence, Les trente-deux bienheureuses martyres d'Orange*, éditions du Dauphin, 1952.
- Mère GUEUDRE Marie de Chantal, *Les Ursulines aux prises avec la Révolution (1789-1802)*, 1963.
- NEVIASKI Alexis, *Les martyres d'Orange, elles montèrent à l'échafaud en pardonnant à leurs bourreaux*, Artège, 2019.
- Sœur RIO Marie-Bénédictine, *Histoire et spiritualité des Ursulines*, Rome, 1989-1990.

**Anne-Sophie DELANNOY**

**Archiviste des Ursulines de France**

**Février 2022.**

---

<sup>6</sup> Jn, 15, 20.